



LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR DE LA DSPOM

Monsieur le Directeur de la DSPOM,

FO Justice Guadeloupe souhaite vous alerter sur la situation inquiétante et délicate concernant les discussions en cours pour l'ouverture de la Maison d'Arrêt de Basse-Terre 2. Notre section locale, le bureau **FO Justice de Basse-Terre** n'a eu cesse d'alerter le Directeur en poste sur les difficultés à venir pour cette ouverture. Faisant fi du dialogue social, balayant d'un revers les décisions devant être prises au CSA, le Directeur veut agir en seul maître à bord. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus tolérer cette gestion autoritaire et irresponsable qui met en péril non seulement notre bien-être, mais aussi notre sécurité.

Monsieur le Directeur de la DSPOM, nous sommes à un tournant décisif pour la MA Basse-Terre 2 ainsi que pour les personnels, qui attendent depuis trop longtemps ce nouvel établissement. Ce sera chose faite sous peu, mais comprenez que **FO Justice Guadeloupe** ne peut entériner une ouverture d'établissement sans aucune garantie pour des personnels dévoués et professionnels. Il ne faut surtout pas ramener les vieux « us et coutumes » d'avant sur ce nouvel établissement.

La plus grande des inquiétudes est l'édifice en lui-même. Le futur établissement, censé être une avancée, s'annonce déjà comme un désastre. Nous demandons au Directeur de faire toute la lumière sur les malfaçons constatées sur le nouvel établissement (fissures des murs colmatées trop rapidement...). Ils parlent même de problèmes à venir avec la déconstruction de l'ancienne Maison d'arrêt. Murs fissurés, malfaçons criantes, absence de grilles palières, effectifs sous-dimensionnés... À croire que le confort et la sécurité des agents sont les dernières des préoccupations. Malgré nos alertes répétées, le Chef d'établissement persiste dans son aveuglement, sacrifiant le dialogue social sur l'autel de sa carrière. L'ensemble du personnel doit être informé. Il ne faudrait pas que la prison devienne la tombe des personnels et de la population pénale.

Lors de nos différentes visites, et au cours de nombreuses réunions demandées par les organisations syndicales, notre organisation locale a signalé au Directeur qu'il y avait un danger sans les grilles palières pour créer un effet sas pour les détenues ; le système de courserie en U diminue la visibilité pour l'Agent et reste un danger pour la sécurité. D'où notre demande de binômage sur chaque étage. La création de l'Equipe Locale de Sécurité Pénitentiaire (ELSP) reste un sujet à débattre. Il n'est pas concevable de monter une équipe au rabais avec 11 agents. **FO Justice Guadeloupe** maintient qu'il faudrait au minimum 12 agents plus un chef d'équipe (Brigadier-Chef ou Major).

Par ailleurs, **FO Justice Guadeloupe** dénonce la volonté du Chef d'établissement de vouloir museler le personnel et les organisations syndicales. Ce dernier veut créer deux postes de journée pour les Brigadier-Chefs/Majors qui n'apparaissent nulle part sur l'organigramme de référence (note de service n°11/25). De plus, cela n'a jamais été discuté en Comité Social d'Administration. Et de surcroît le Chef d'établissement leur fait un chantage déguisé : « **vous n'aurez pas de vaqué** ».

Monsieur le Directeur de la DSPOM, loin de vous donner quelque ordre que ce soit, il serait opportun de faire comprendre au Chef d'établissement de la MA Basse-Terre que **la demi-journée vaquée est un acquis social indispensable pour tous les personnels des administrations en outre-mer**, une demi-



journée qui leur permet de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale trop souvent mise de côté. Car c'est la deuxième fois que le Chef d'établissement tente de s'en prendre au vaqué du personnel ; la première fois, nous nous étions interposés face à cette décision. Cette méthode relève d'un abus de pouvoir inacceptable.

Monsieur le Directeur de la DSPOM, si les conditions de travail indignes, ce mépris institutionnel constant et ces décisions prises sans la moindre concertation continuent de persister, sachez que nous ne nous laisserons pas faire !!!

Le 16 avril 2025, un CSA doit se tenir pour examiner la charte des temps et la charte de gestion de la MABT 2. Comment avancer sans même avoir établi les fiches de poste des agents ? Où est la transparence que le Chef d'établissement prétend garantir ? Où est le respect des travailleurs qui, chaque jour, tiennent cet établissement à bout de bras ?

Monsieur le Directeur de la DSPOM, **FO Justice Guadeloupe** exige :

- Une remise à plat de toute l'organisation du futur établissement (organigramme appliqué), avec la participation active des représentants du personnel.
- La mise en place immédiate d'un groupe de travail pour définir les fiches de poste, en amont de toute validation en CSA.
- Le respect strict du dialogue social et des instances représentatives.
- L'arrêt immédiat de toute tentative de chantage ou d'intimidation à l'égard des agents.

Faute d'une réponse rapide et concrète à nos revendications, nous n'hésiterons pas à mettre en place toutes les actions nécessaires pour nous faire entendre.

Nos avertissements ont longtemps été ignorés. Ne commettez pas l'erreur de sous-estimer notre détermination.

Fait à Baie-Mahault, le 07 avril 2025

Le bureau FO Justice Guadeloupe

